



## Activités Sociales et Culturelles 2012

### Il faut se serrer la ceinture

Le budget des ASC est alimenté par une subvention représentant 2,5% de la masse salariale, c'est-à-dire à partir des salaires des agents Pôle Emploi et *il faut garder cette seule et unique clef d'entrée* pour construire, une répartition équitable des prestations entre tous les agents. Bien entendu, ces 2,5% ne sont pas prélevés sur votre salaire, mais votre salaire a un impact direct sur la subvention allouée par l'Etablissement.

#### **Pour la CFE-CGC :**

- les ASC doivent être celles de *tous* les agents quelque soit leurs indices ou coefficient
- les ASC doivent être *facilement et rapidement mobilisables*
- les ASC doivent permettre *une répartition équitable* entre ceux qui gagnent le plus et ceux qui gagnent le moins
- les agents doivent être *libres* d'utiliser leur dotation comme ils l'entendent *dans le respect des règles de l'URSSAF*
- le budget des ASC n'est pas un « *puits sans fond* ».
- le CE ne doit pas s'apparenter à une Caisse d'Allocations Familiales ou à une banque.

***Suite à l'action en justice du SNU, le niveau national des ASC, ne dispose plus de budget, pour assurer la mission d'œuvre sociale.***

***La CFE-CGC estime que si nous laissons en l'état la situation, les prestations divergeraient grandement entre les régions les plus richement dotées et les établissements moins bien lotis.***

Dans un but de mutualisation, de justice sociale et d'équité, la CFE-CGC PACA a voté une motion afin qu'il existe à nouveau, un niveau national de répartition.

Nous proposons donc que la subvention de 2,5% de la masse salariale attribuée (conformément à la CCN) soit séparée en deux :

1,3% (environ 1.800.000€ pour l'année 2012) à une commission de gestion nationale.

1,2% (environ 1.650.000€) pour la région.

En 2011, la gérance régionale des Activités Sociales et Culturelles, va nous amener à 2.600.000€ de dépenses (contre 1.533.000€ en 2010) en utilisant en plus de la subvention conventionnelle (1.2%) et de différentes recettes, le reliquat de l'exercice 2010 de 550.000€ et en amputant le budget de 2012 d'environ 460.000€.

***Ce qui nous oblige à réaliser pour l'exercice 2012 des économies drastiques de l'ordre de 1.000.000€ par rapport à 2011.***

En fonction de ces derniers éléments, la CFE-CGC PACA doit revoir ses orientations ASC pour l'année 2012.